

Proposition de corrigé

- 1- Caractérissez l'organisation Perpignan Méditerranée par sa forme, son type, sa finalité, ses ressources et son champ d'action géographique. (3 points)

Référence au programme de 1STG : 1.2. Les organisations : des réalités diverses

Forme : organisation publique

Type : collectivité territoriale

Finalité : satisfaction des usagers ou des clients.

Les ressources humaines sont composées de 107 conseillers communautaires, le Président et 32 vice-présidents et 672 agents.

Les ressources financières : subventions de l'État, participations des usagers, impôts et taxes (taxe professionnelle jusqu'en 2009 et CET¹ à partir de 2010) et emprunts.

Les ressources matérielles : réseau routier intercommunal et pistes cyclables, des zones d'activité, aires des gens du voyage, bâtiments à vocation intercommunale.

Son champ d'action géographique est local (territoire des 26 communes).

- 2- Montrez en quoi cette organisation remplit les deux missions de service public. Justifiez votre réponse. (2 points)

Référence au programme de 1STG : 2.2. Les organisations publiques : mettre en œuvre des politiques publiques.

Certains items peuvent être placés dans les deux catégories. Admettre toute réponse pertinente.

Les deux missions principales sont :

- La production de services publics
 - développer l'économie en développant l'implantation d'entreprises ;
 - transporter en bus et organiser les déplacements ;
 - dynamiser la politique de la ville ;
 - collecter et traiter les déchets ;
 - gérer l'eau ;
 - agir sur l'emploi.
- La gestion du domaine public
 - protéger l'environnement ;
 - aménager, équiper, construire ;
 - harmoniser l'offre de logement.

¹ Contribution économique territoriale

- 3- Établissez un diagnostic externe de la communauté d'agglomération en vous limitant au domaine des transports. (4 points)**

Référence au programme de TSTG : 7.2. Le diagnostic stratégique.

Il convient d'accepter toute réponse cohérente.

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • L'État encourage le regroupement de communes, ce qui favorise la création d'un réseau de transport en commun : dotation de 45 € par habitant • Flux touristiques importants • Grenelle de l'environnement et dispositions en faveur de l'écologie • Augmentation et évolution de la population (+5 % entre 2006 et 2010) qui va engendrer des besoins croissants en matière de transport (séniors, étudiants) • Évolution des mentalités en faveur de l'utilisation de modes de transport plus écologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût élevé de la mise en place d'un tramway classique : 300 millions d'euros • L'évolution démographique va entraîner des problèmes de circulation dans l'agglomération : bouchons et rejets de gaz d'échappement.

- 4- Présentez le problème de management auquel est confrontée cette organisation (2 points)**

Cette question vise à apprécier la capacité du candidat à identifier les situations de management qui conduisent les dirigeants de l'organisation à mener une réflexion et à prendre une décision.

La communauté d'agglomération doit faire face à un accroissement de sa population et donc à des problèmes de circulation sur l'ensemble de son territoire. Une de ses compétences étant de faciliter les déplacements des citoyens, elle se doit de s'adapter aux évolutions de son environnement, en prenant en compte la montée des préoccupations écologiques et ses contraintes budgétaires.

- 5- Identifiez et qualifiez la décision prise. Justifiez votre réponse. (3 points)**

Référence au programme de TSTG : 8.2. La définition des finalités et des missions et leur mise en œuvre dans les organisations publiques

Le choix des élus s'est porté sur un nouveau concept de transport public, le bus-tram. En effet, il doit faciliter les déplacements des habitants, désengorger le centre-ville, tout en répondant aux préoccupations écologiques (« motorisation hybride des futurs bus-tram avec le confort et le silence du moteur électrique », « moderne, sûr et respectueux de notre environnement »)

Il s'agit d'une décision stratégique car elle engage l'organisation sur le long terme, elle a été prise par le conseil des communautés (organe de direction).

Les moyens financiers engagés sont importants (48 millions d'euros) et cette décision est difficilement réversible.

6- Montrez dans quelle mesure, à travers ce projet, la communauté d'agglomération respecte les principes de service public. (3 points)

Référence au programme de 1STG : 2.2 Les organisations publiques : mettre en œuvre des politiques publiques

L'investissement dans ce nouveau mode de transport respecte les principes du service public :

Le principe d'égalité : la communauté s'est engagée sur la base d'un « droit au transport pour tous ». Elle a développé un réseau sur l'ensemble du territoire.

Le principe d'adaptabilité : les infrastructures sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et les horaires et fréquences sont adaptés aux besoins des usagers.

Le principe d'équité : la communauté d'agglomération a mis au point une tarification sociale tenant compte du niveau de ressources et de la domiciliation des usagers.

7- Déterminez quelles sont les parties prenantes à ce projet et quels sont les enjeux pour chacune d'elles. (3 points)

Référence au programme de TSTG : 6.3. Les limites du pouvoir managérial.

Les parties prenantes à ce projet sont :

- *les habitants de la communauté d'agglomération* : en tant que contribuables ils ont apporté une partie des ressources financières permettant la réalisation de ce projet. Ils seront également usagers du service lorsqu'il sera finalisé et tous les citoyens obtiendront un meilleur confort dans leurs déplacements urbains. Ils peuvent également devenir un contre-pouvoir en manifestant leur opposition au projet (par exemple par peur de voir les impôts augmenter).
- *Les usagers non résidents de la communauté d'agglomération* : ce sont les touristes qui peuvent être attirés par la qualité du service de transports facilitant leur séjour sur le territoire.
- *l'État* : ses dotations et subventions permettent le financement du projet.
- *la ville de Perpignan, les communes de la communauté d'agglomération, le département, la région* : ils participent au financement du projet.
- *les entreprises* : elles versent la taxe professionnelle (jusqu'en 2009, devenue CET en 2010) à la communauté d'agglomération et participent donc au financement du projet. Elles bénéficieront à l'avenir des retombées positives du bus-tram : hausse de la fréquentation du centre ville, désengorgement des axes de circulation permettant des livraisons dans des meilleurs délais...
- *les banques* : elles accordent des crédits à la communauté d'agglomération.
- *l'organisme privé* : entreprise qui a obtenu la concession du transport urbain pour le compte de l'agglomération.